

## AUGMENTATION DES SALAIRES, PRIME, CONDITIONS DE TRAVAIL... : DE BONNES RAISONS POUR SE MOBILISER ET SE METTRE EN GREVE LE 5 FEVRIER !!

Janvier 2019

**CONGES 2019** : Depuis novembre 2018, la direction a engagé le processus d'accord sur les congés. Mais, comme d'habitude, elle a ensuite trainé des pieds. Bizarrement, elle ne traine pas pour annoncer et imposer des samedis/dimanches et jours fériés travaillés !

Elle nous a fait attendre jusqu'au 28 janvier 2019, date de la dernière réunion, pour un projet d'accord de 3 semaines de congés du 29 juillet au 18 août inclus pour les salariés(es) travaillant **en doublage et en nuit**. La 4<sup>ème</sup> semaine sera donc « flottante » et à prendre de préférence entre le 1<sup>er</sup> mai 2019 et le 31 octobre 2019. Pour cette semaine flottante, vous aurez un courrier à remplir mentionnant 3 choix par ordre de priorité. La dernière semaine de congés sera du 23 décembre 2019 au 31 décembre 2019 inclus.

Concernant les salariés(es) du **Vsd**, la dernière séance travaillée sera le 28 juillet et la reprise se fera le 16 août à 13h12. Pour la dernière semaine, elle est positionnée du 23 décembre au 29 décembre 2019. Salariés(es) du **Vsd** vous aurez donc la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> semaine à poser entre le 1<sup>er</sup> mai 2019 et le 31 octobre 2019. Vous aurez un jour de congé supplémentaire si vous n'obtenez pas 3 semaines consécutives. Pour **La Cgt**, même si cet accord s'est amélioré il ne garantit toujours pas 4 semaines consécutives pour celles et ceux qui le souhaitent ! **Nos congés nous appartiennent et nous devons pouvoir en bénéficier comme bon nous semble surtout que depuis longtemps maintenant nous sommes épuisés par la surcharge de travail et des w-e trop souvent raccourcis ! Nous ne signerons pas cet accord !**

### **AUGMENTATION DES SALAIRES ET PRIME : la direction prend son temps... marre d'attendre après toutes ces années de gel des salaires !**

Ce 17 janvier a eu lieu la 1<sup>ère</sup> réunion salaire où la direction s'était engagée à annoncer le montant de la prime Gilets Jaunes. **Engagement non tenu**. La direction a repoussé ces annonces au 14 février. Pourquoi ? Le 24 janvier, les élections professionnelles à l'usine de PSA Mulhouse avaient lieu ! Annoncer avant le vote des salariés les montants de la prime Gilets Jaunes et ceux des augmentations de salaire, était risqué pour elle. Dans le contexte national de la mobilisation des Gilets Jaunes qui exprime le mécontentement sur le pouvoir d'achat, la direction ne veut pas jouer avec le feu. Et pourtant ce sont des milliards de bénéfices accumulés sans compter ceux qui vont être annoncés le 26 février.

**Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, PSA a battu son record mondial (+6,8%) de vente malgré l'embargo américain en Iran.** PSA n'a jamais autant vendu de voitures de toute son histoire.

### **REVENDEICATIONS SALARIALES DE LA CGT :**

**Salaires de base** : Suite à la grande consultation salaire de février 2018, à laquelle 12 000 salariés du groupe ont participé, **La Cgt** a revendiqué une augmentation générale de 400 € par mois pour tous les CDI et les intérimaires.

**Prime Gilets Jaunes** : **La Cgt** affirme qu'elle ne peut être inférieure à celle des grands groupes qui ont déjà versé 1 500 €. Elle doit être versée à

tous : les CDI, les intérimaires et les sous-traitants.

**Salariés en VSD/SD/SDL** : L'arrêt immédiat du vol sur leur primes et le paiement de la rétroactivité des sommes volées.

**Levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC pour tous les CDI et les intérimaires :** 1) Retour du paiement à 145% des heures supplémentaires. 2) Abolition du système des compteurs et l'abandon du principe de modulation. 3) Le paiement ou l'épargne des heures supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent. 4) Indemnisation du chômage à 100 %. 5) Rétablissement du barème de l'ACCAC d'avant le NCS. 6) Le retour de la Prime Evolution Garantie (PEG) pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté.

**Concernant les travailleurs intérimaires :** 1) Le paiement à 100 % du chômage dès la fin du mois. 2) Le passage automatique du coefficient 170 à 180 au bout de 6 mois. 3) La prise en compte dès le 1<sup>er</sup> jour de travail de la qualification et de l'expérience professionnelle.

**Concernant les femmes :** Egalité salariale entre les femmes et les hommes avec un rattrapage pour celles qui n'ont pas eu d'évolution salariale.

**Mutuelle :** prise en charge à 100 % par l'employeur.

## **TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.E.S TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 5 FEVRIER 2019**

**POUR AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS ET LES MINIMAS SOCIAUX,  
POUR LA JUSTICE FISCALE, POUR LES SERVICES PUBLICS**

### **ENSEMBLE, EXIGEONS**

Une augmentation du Smic à 1800 € brut, du point d'indice de la fonction publique, de tous les salaires et pensions ainsi que des minimas sociaux ; leur indexation sur l'indice (réel) des prix ;

Une réforme de la fiscalité : une refonte de l'impôt sur le revenu lui conférant une plus grande progressivité afin d'assurer une plus grande redistribution des richesses et d'alléger le poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex. : GAFA), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital, notamment par le rétablissement de l'ISF ;

La suppression des aides publiques aux entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale ;

Le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;

Le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester remis en cause par le gouvernement, l'arrêt des violences policières notamment par l'interdiction de l'utilisation des armes de type flashball pendant les manifestations.

L'union départementale CGT d'Ille-et-Vilaine appelle à tenir des assemblées générales, sur tous les lieux de travail et dans tous les secteurs professionnels, publics et privés, pour réussir la grève et débattre des suites à construire dans la durée.

**Les rassemblements UNITAIRES du 5 février 2019 en Ille-et-Vilaine :**

**RENNES : devant le MEDEF, allée du Bâtiment (ZI St-Grégoire, pas loin du lycée Mendès France) 11h le 5 février**

**SAINT-MALO : parvis de la Gare, à 11h**

**REDON : 17h devant la sous-préfecture**